

DIRECTION GÉNÉRALE DES MOYENS DE PAIEMENT
LE DIRECTEUR DES ETUDES ET DE LA SURVEILLANCE DES PAIEMENTS

DATE DE PUBLICATION : 26 SEPTEMBRE 2023

Délégation de signature
donnée par A. Stervinou, directeur des études et surveillances des paiements (DESP)

Vu la délégation de pouvoirs du gouverneur de la Banque de France donnée au directeur général des moyens de paiement le 26 septembre 2023 ;

Vu la délégation de signature donnée par M. Denis BEAU, premier sous-gouverneur, à M. Erick LACOURRÈGE le 3 avril 2023 ;

Vu la délégation de signature donnée par M. Erick LACOURRÈGE, directeur général des moyens de paiement, à M. Alexandre STERVINO le 26 septembre 2023 ;

Délégation permanente est donnée à M^{me} Yolaine FISCHER, cheffe de service des moyens de paiements scripturaux (SMPS) à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, tous actes ou décisions à caractère individuel, toute convention ainsi que tout document de nature à engager la Banque relatifs à l'exercice des activités du service SMPS dans la limite de 25 000 euros (HT).

Délégation permanente est donnée à M. Raymond DE PASTOR, chef de service des études fiduciaires (SEF) et en cas d'absence ou d'empêchement, à M^{me} Isabelle VALDES-CURIEN, son adjointe, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, tous actes ou décisions à caractère individuel, toute convention ainsi que tout document de nature à engager la Banque relatifs à l'exercice des activités du service SEF dans la limite de 25 000 euros (HT).

Délégation permanente est donnée à M. Fabrice CAPIEZ, responsable du service de lutte contre la contrefaçon, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, tous actes ou décisions à caractère individuel, toute convention ainsi que tout document de nature à engager la Banque relatifs à l'exercice des activités du service de lutte contre la contrefaçon dans la limite de 25 000 euros (HT).

Fait à Paris, le 26 septembre 2023

Alexandre STERVINO